Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

Manile V. W

LE MAIRE MICHEL VAN DE VELDE

ID: 080-218005387-20250227-08022025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

Séance du mercredi 27 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

Oui ont pris part à la délibération : 12 Date de la convocation : 20/02/2025

Date d'affichage: 06/03/2025 N° Délibération: 08/02/2025

<u>Présents</u>: Mme Chrystèle CATEL; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Marino PEGORARO, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés: Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Gabriel LEFEVRE, Claire DACHICOURT non représentée, M. Hervé PROYART représenté par Michel VAN DE VELDE, M. Vincent RETOURNÉ représenté par Chrystèle CATEL.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Christian BOULOGNE est nommé secrétaire de séance.

DEL Nº08-02-2025 Eolien de FILESCAMPS, situé à BRACHES

Le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique concernant le parc éolien de Braches, du 17 février 2025 au 21 mars 2025, et conformément à l'arrêté préfectoral de la préfecture de la Somme en date du 27 décembre 2024, art 9, il est demandé l'avis des conseils municipaux des communes concernées.

L'avis d'enquête publique a été affiché et transmis avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

Pour rappel, projet éolien de 2 éoliennes de 6 MW de puissance unitaire à 200 m bout de pale.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'implantation de ce parc éolien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 10 voix sans avis et 2 voix contre (Gabriel LEFEVRE, Ophélie COUZEREAU représentée) cette implantation de parc éolien.

Le secrétaire de séance Christian BOULOGNE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 03 mars 2025.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 06 mars 2025.